

Stratégie ontarienne pour l'aménagement des pistes et des sentiers

VOLUME 5 NUMÉRO 9 – 2008

Une présentation de Josée Desruisseaux, coordonnatrice de
l'Observatoire québécois du loisir

Au cours du dernier mois, l'Observatoire québécois du loisir a été l'hôte d'un séminaire portant sur le loisir de plein air et particulièrement sur les sentiers de randonnée. Soutenue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, une coalition d'organismes préoccupés par l'accès sécuritaire et pérenne au territoire pour les adeptes du plein air s'est mise en route sous la direction du Conseil québécois du loisir.

Il semble que les décisions d'accès au territoire se prendront de plus en plus au plan régional comme en fait foi le Livre vert, « La forêt, pour construire le Québec de demain », qui propose un mode de gestion de la forêt. Ce projet de politique favorise nettement les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire près des conférences régionales des élus. Considérant que 55 % des adeptes de plein air ne vivent pas en région, il faut trouver une approche qui prenne en compte ces Québécois. Faut-il une orientation provinciale qui donne des balises aux décisions régionales?

Ce bulletin de l'Observatoire présente le cas de l'Ontario qui, en 2005, a mis de l'avant une stratégie pour l'aménagement de pistes et de sentiers. Cette stratégie ontarienne est un programme à long terme qui permettra de définir des orientations stratégiques en vue de la planification, de la gestion, de la promotion et de l'utilisation des pistes et des sentiers de la province de l'Ontario. Fruit d'une collaboration de plusieurs ministères et d'un large éventail d'intervenants appartenant à la collectivité, la stratégie favorise la collaboration continue entre les gouvernements et les secteurs sans but lucratif et privé pour mettre en oeuvre la vision qu'ils partagent.

LA SITUATION DU QUÉBEC

« Les activités de plein air sont, parmi toutes les activités liées à la faune et à la nature, les plus populaires auprès de la population québécoise avec ses 2,4 millions d'adeptes. Ces adeptes québécois du plein air dépensent près de 1,3 million de dollars pour la pratique de la randonnée pédestre, du camping, du canotage, du kayak, de la motoneige et de bien d'autres activités encore » titrait une publication du ministère des Ressources naturelles et Faune¹.

« Le plein air est une composante importante de la vie des Québécois. Le Québec possède un grand territoire (1 700 000 km²) qui offre une infinité de possibilités quant à la pratique d'activités extérieures. Cet environnement unique inclut une flore et une faune diversifiées, des milliers de lacs, des milliers de kilomètres de cours d'eau idéaux pour le développement de ces activités ».²

¹ Ministère des Ressources naturelles et Faune, 2008
www.faunenatureenchiffres.gouv.qc.ca, consulté le 26-02-2008

² Auger, D. (2007). Les tendances qui influencent la participation aux activités de plein air. Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir. Volume 4, numéro 16.

Les terres publiques de l'État occupent 92 % de la superficie du Québec. La majorité d'entre elles se situe au centre et au nord du Québec et sont fort peu peuplées. Ce domaine public constitue un patrimoine important, un milieu naturel exceptionnel et un bassin de ressources naturelles essentielles au développement socio-économique de la province.

Au Québec, près de 45 000 citoyens et organismes privés ou publics bénéficient d'un droit d'utilisation d'un terrain public : près de 42 000 sont locataires dont 28 000 pour des fins de villégiature, 11 000 pour un abri sommaire et 3 000 pour des fins commerciales, récréotouristiques ou autres; environ 3 000 bénéficient d'une autre forme de droit d'utilisation du territoire public telle qu'un droit de passage ou encore une autorisation pour l'aménagement de sentiers (MRNF.2008)³

La diversité des usages sur un même territoire pose un défi d'harmonisation quant aux demandes de plus en plus nombreuses tant économiques que récréatives ou environnementales.

Tout au long des débats sur l'accès sécuritaire et pérenne au territoire, la stratégie ontarienne a été montrée comme une référence utile. Voilà qui pourra éclairer le débat.

LA STRATÉGIE ONTARIENNE : INTRODUCTION

L'Ontario possède plus de 64 000 kilomètres de pistes et de sentiers. Ces pistes et sentiers sont utilisés par les Ontariennes et Ontariens pour la pratique de différentes activités notamment la marche, la randonnée, le cyclisme, l'équitation, l'ornithologie, la motoneige, etc.

³ Ministère des Ressources naturelles et Faune, 2008, <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/portrait/index.jsp>, consulté le 26-02-2008

Séminaire Loisir de plein air 2008

Position commune (projet)

Considérant l'importance au Québec du loisir de plein air, compte tenu du nombre de ses pratiquants et de son influence sur le développement de saines habitudes de vie au sein de la population;

considérant le nombre et la diversité des intervenants en loisir de plein air ainsi que le besoin d'une vision commune de son développement;

considérant que l'accessibilité au loisir de plein air est un enjeu-clé pour son développement et qu'il se concrétise dans la pérennité des infrastructures, dans la préservation des paysages et des espaces naturels de qualité, dans le développement de l'accès au territoire, dans la reconnaissance et le soutien aux bénévoles et aux organismes et dans le leadership politique en loisir de plein air;

les participants au Séminaire du 20 février 2008 proposent la mise sur pied d'une table de concertation qui aura notamment le mandat de développer et de mettre en œuvre une stratégie et des actions afin d'assurer l'accessibilité au territoire pour la pratique du loisir de plein air, ainsi que de

- construire une concertation durable des acteurs du loisir de plein air;
- trouver les moyens pour supporter son action;
- encourager une concertation gouvernementale en matière de loisir de plein air, dans laquelle le MELS assumera le leadership conformément à sa mission;
- sensibiliser la population à la problématique du loisir du plein air.

Les participants au Séminaire s'engagent à proposer à leurs instances d'appuyer et de participer à la mise en place de cette table, qui sera coordonnée conjointement par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et le Conseil québécois du loisir [CQL], ainsi que de participer aux travaux de celle-ci.

En juillet 2003, le ministère du Tourisme et des Loisirs a mis en place un groupe de travail interministériel sur les pistes et les sentiers en vue de l'élaboration d'une Stratégie ontarienne pour l'aménagement des pistes et des sentiers. En décembre 2004, un comité consultatif du ministre a été créé pour appuyer l'élaboration de la stratégie. Le comité faisait appel aux parties intéressées représentant des organismes de pistes et sentiers, des groupes de défense du patrimoine et de l'environnement, des propriétaires fonciers, le secteur du tourisme, des communautés autochtones et des municipalités.

Au cours de l'hiver 2005, différents intervenants spécialisés ont participé à des ateliers pour donner leur avis sur les sujets relatifs aux pistes et aux sentiers. À la suite de ces ateliers, le ministère a organisé des consultations régionales pour recueillir les commentaires des collectivités. Le ministère a également reçu un grand nombre de mémoires écrits, de courriels et de documents de recherche qui ont été pris en considération pour élaborer la stratégie.

C'est finalement le 6 octobre 2006 qu'a eu lieu le lancement de la Stratégie ontarienne pour l'aménagement des pistes et des sentiers.

POURQUOI UNE STRATÉGIE POUR L'AMÉNAGEMENT DE PISTES ET DE SENTIERS?

Les faits indiquent que la communauté des pistes et sentiers de l'Ontario est confrontée à de graves problèmes :

- les intervenants affirment que le coût de l'assurance responsabilité pour les organismes de pistes et sentiers est en train de devenir prohibitif;
- bien que le nombre de propriétaires de véhicules tout terrain (VTT) en Ontario ait augmenté, l'aménagement de pistes pour VTT n'a pas suivi l'augmentation de la demande;
- 52 % des Ontariennes et Ontariens ne sont pas suffisamment actifs pour que cela améliore véritablement leur santé;
- 28 % des Ontariennes et Ontariens disent ne pas avoir d'endroits agréables où marcher ou faire du vélo, et que cela constitue un obstacle à leur participation à une activité physique;
- bien que, dans le passé, les pistes et sentiers de l'Ontario aient été aménagés indépendamment, les organismes concernés reconnaissent de plus en plus qu'ils doivent travailler ensemble afin d'utiliser leurs ressources de façon plus efficace, de tirer le maximum de leur investissement dans les pistes et sentiers et d'éduquer comme il se doit le public et les utilisateurs;
- les attributs naturels et culturels des pistes et sentiers sont soumis à des pressions croissantes causées par l'augmentation des densités de population dans toute la province et par le décuplement de véhicules tout terrain (dont plusieurs sont utilisés en dehors des pistes prévues à cet effet).

De nombreux défis se présentent à la communauté des pistes et sentiers :

- coordination des groupes de pistes et sentiers;
- besoin de renseignements facilement accessibles;
- coût de l'assurance responsabilité;
- manque de financement et de ressources en terres;
- insuffisance de l'accès aux pistes pour les VTT;
- accès aux terres;
- besoin d'éducation;
- révision des politiques publiques;
- plus grande utilisation des pistes et des sentiers;
- nécessité d'améliorer la sécurité sur les pistes et sentiers;
- défis supplémentaires dans le Nord de l'Ontario;
- couloirs ferroviaires abandonnés.

DESCRIPTION DE LA STRATÉGIE ONTARIENNE

La Stratégie ontarienne pour l'aménagement des pistes et des sentiers vise à répondre de façon coordonnée aux défis qui se posent à la communauté des pistes et sentiers. Les intervenants auront davantage de chances de succès s'ils collaborent au sein d'un cadre commun que s'ils travaillent de façon isolée. La Stratégie est axée sur cinq grandes orientations conçues pour relever les défis qui se posent à la communauté. Elle requiert la participation active de tous les intervenants. Le gouvernement provincial peut jouer un rôle de facilitateur et prendre la direction dans divers secteurs. L'engagement des administrations locales, des organismes de pistes et sentiers à tous les niveaux et du secteur des affaires sera un facteur déterminant du succès ultime de la stratégie.

Voici les cinq grandes orientations prévues dans la Stratégie ontarienne pour l'aménagement des pistes et des sentiers.

➤ ***Améliorer la collaboration entre les intervenants***

Pour améliorer la qualité et l'étendue du système de pistes et de sentiers en Ontario, tous les paliers de gouvernement, les organismes locaux et régionaux du secteur, les entreprises et les responsables de la conservation doivent établir des méthodes efficaces de communications. La Stratégie mettra en place de nouveaux mécanismes de coordination en vue d'améliorer la capacité des intervenants du secteur à travailler ensemble.

➤ ***Renforcer la viabilité des pistes et des sentiers de l'Ontario***

La Stratégie fournit un cadre qui guidera la prise de décisions. Elle contribuera à éliminer les obstacles à la viabilité des sentiers, à étudier des méthodes novatrices de financement et à appuyer les nombreux bénévoles oeuvrant dans le secteur des pistes et des sentiers.

➤ ***Rehausser l'expérience des utilisateurs de pistes et sentiers***

La Stratégie améliorera l'expérience vécue sur les pistes et les sentiers en tenant compte de la diversité des utilisateurs, en gérant les effets sur l'environnement, en respectant les droits des propriétaires et en augmentant l'accessibilité et la sécurité des pistes et des sentiers.

➤ ***Sensibiliser la population de l'Ontario aux pistes et sentiers***

Informar les citoyens des bienfaits des pistes et des sentiers sur la santé et sur l'économie, de la diversité des pistes et des sentiers et de l'utilisation appropriée et sûre des pistes et des sentiers, pour les personnes comme pour l'environnement.

➤ ***Utiliser les pistes et sentiers pour favoriser la bonne santé et stimuler l'économie***

S'assurer que le système de pistes et de sentiers aide à promouvoir des modes de vie actifs et sains, et qu'il appuie l'économie locale. Les pistes et les sentiers offrent un moyen amusant, abordable et accessible aux citoyens d'accroître leur pratique d'activité physique.

Outre ces orientations stratégiques, les intervenants des pistes et sentiers ont dégagé un certain nombre de valeurs fondamentales pour guider les efforts à venir concernant les pistes et sentiers :

- respect des terres privées et publiques, notamment les terres agricoles, les terres de la Couronne et les aires réservées à l'utilisation traditionnelle des communautés autochtones;
- protection, conservation et appréciation de l'environnement et des caractéristiques du patrimoine culturel et naturel;
- offre d'une variété de possibilités en matière de pistes et sentiers qui tiennent compte de la nature diversifiée de la population de l'Ontario;
- appréciation des différences régionales et soutien des prises de décisions locales;
- adoption de méthodes et de principes de planification sains.

La Stratégie ontarienne pour l'aménagement des pistes et des sentiers s'applique à tous les réseaux tels les pistes et sentiers extérieurs à usage spécifique ou commun situés en milieu urbain, rural ou sauvage et utilisés pour les activités récréatives, utilitaires et touristiques de même que pour la vie active. Ces réseaux comprennent, entre autres :

- les pistes et sentiers à surface naturelle (marche, ski de fond) ou traitée (espaces verts, sentiers, sentiers pour vélos);
- les pistes cyclables sur les voies publiques;
- les allées, promenades et trottoirs;
- les pistes et sentiers aménagés dans les corridors de transport et de services publics;
- les voies d'accès (c'est-à-dire pour les secteurs forestier et minier) « désignées » pistes ou sentiers;
- les pistes et sentiers intégrés aux services de transport en commun;
- les cours d'eau (le long des rivières du patrimoine canadien, par exemple) et les portages.

CONCLUSION

La Stratégie ontarienne pour l'aménagement des pistes et des sentiers est conçue pour rassembler tous les intervenants et leur permettre de concentrer leurs efforts de façon stratégique et de profiter des nombreuses possibilités de collaboration à leur disposition pour renforcer le système de pistes et sentiers de l'Ontario. Tout au long du développement de la Stratégie, le gouvernement provincial et les secteurs public, privé et sans but lucratif continueront à travailler ensemble à l'établissement des priorités, des rôles et responsabilités, des échéanciers et des méthodes qui permettront de renforcer et de rehausser le système présent et à venir de pistes et sentiers de l'Ontario.

Les progrès seront suivis pour veiller à ce que la Stratégie continue à évoluer de façon à répondre aux besoins des Ontariennes et Ontariens. Elle fera l'objet d'un examen à la fin d'une période de cinq ans pour vérifier que les objectifs soient atteints.

RÉFÉRENCES :

Auger, D. (2007). *Les tendances qui influencent la participation aux activités de plein air*. Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir. Volume 4, numéro 16.

VIE ACTIVE 2010. (2005). *Stratégie ontarienne pour l'aménagement des pistes et des sentiers*. Ministère de la Promotion de la santé. Ontario, Canada.

Sites Internet consultés :

Ministère de la Promotion de la santé, Ontario.
<http://www.mhp.gov.on.ca/french/sportandrec/trailsstrategy/default.asp>

Ministère des Ressources naturelles et Faune
<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/portrait/index.jsp>